

Zeitschrift:	Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber:	Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band:	10 (2008)
Heft:	3
 Artikel:	Un geste qui sauve?
Autor:	Donzel, Raphael
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-995566

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un geste qui sauve?

Par la voie d'une pétition, la Société Suisse de Sauvetage demande que l'enseignement de la natation soit rendu obligatoire dans toutes les écoles de Suisse. A titre de prévention contre les accidents de baignade. Les enjeux sont multiples.

Texte: Raphael Donzel; photo: Daniel Käsermann

► Lacs, rivières, piscines: la Suisse est un pays d'eau. En 2007, 25 hommes, quatre femmes et sept enfants ont péri noyés. La noyade est la deuxième cause d'accident mortel chez les enfants. Ces statistiques ne tiennent pas compte des personnes, sauvées in extremis, mais qui gardent de graves séquelles à long terme. L'été dernier, la Société Suisse de Sauvetage (SSS) a poussé un cri d'alarme sous la forme d'une pétition. De moins en moins d'enfants et d'adolescents sont à l'aise dans l'eau car la natation disparaît petit à petit du plan d'enseignement. Sa requête, adressée à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP): «La natation à l'école – pour tous».

Définitions cantonales

«Les cantons veillent à ce que, dans le cadre de l'enseignement ordinaire, trois leçons d'éducation physique hebdomadaires en moyenne soient dispensées», stipule l'article 1 de l'Ordonnance sur l'encouragement des sports. Aucune directive nationale n'existe en revanche concernant leur contenu, celui-ci étant défini dans les différents plans d'études cantonaux. En 2005, *swimsports.ch*, l'interassociation des fédérations et institutions suisses intéressées par les sports aquatiques, a réalisé un sondage auprès des vingt-sept départements de l'instruction publique (Liechtenstein y compris). Conclusion: seuls dix-sept cantons édictent des dispositions relatives à l'enseignement de la natation, souvent peu contraignantes.



Variable, le nombre de leçons par enfant tout au long de la scolarité primaire l'est aussi. De grandes différences sont observées entre les communes. «Dans l'ensemble, un tiers des enfants n'a jamais suivi de cours de natation à l'école», regrette Elisabeth Herzog, responsable de la formation de swimsports.ch. Une proportion qui pourrait augmenter dans un proche avenir. De plus en plus de communes et d'écoles renoncent à l'enseignement de la natation pour des raisons financières et faute d'infrastructures.

Premiers effets perceptibles

En juillet 2007, la Société Suisse de Sauvetage a donc décidé de lancer une pétition pour réclamer un enseignement obligatoire de la natation dans toutes les écoles suisses et offrir à leur personnel enseignant une formation en conséquence, notamment aux mesures de sécurité (exigence minimale: brevet de sauvetage SSS avec certificat «massage cardiaque» ou cours de recyclage datant de moins de deux ans). Environ 40'000 signatures ont été recueillies. «Nous sommes très satisfaits de ce résultat», se réjouit Prisca Wolfensberger, porte-parole de la SSS. «Cette initiative a permis de sensibiliser la population, susciter l'intérêt des médias et relancer la discussion avec les instances politiques.»

Certaines autorités n'ont pas attendu la prise de position de la CDIP (n.d.l.r.: elle n'était pas encore connue au moment de la clôture rédactionnelle), ni le lancement de cette pétition pour prendre les devants. C'est entre autres le cas de la ville de Berne. En avril dernier, elle a accepté une motion rendant la natation obligatoire dans toutes ses écoles primaires dès l'année scolaire 2009/2010.

Offre à combler

Au niveau cantonal, la Direction de l'instruction publique bernoise n'a pas encore légiféré en la matière. Elle a toutefois rappelé, en mai 2007, «qu'il est important de porter une attention particulière à la sécurité dans les cours de natation (...), aux qualifications correspondantes du personnel d'encadrement ainsi qu'au nombre d'enfants qui lui est confié.» L'effet n'a pas été partout celui escompté. Certaines écoles ont provisoirement retiré les leçons de natation de leur programme, leurs enseignants craignant d'éventuelles sanctions en cas d'accidents, en dépit du caractère non obligatoire des recommandations. Désireux de répondre aux exigences de la SSS, ces enseignants n'ont pas tous pu suivre la formation ad hoc.

«Nous sommes conscients que le nombre de cours mis sur pied n'est pas suffisant», reconnaît Prisca Wolfensberger. «Comme de nombreuses autres organisations bénévoles, nous manquons de personnes.» Si les termes de la pétition devaient être entérinés, cette carence pourrait encore être plus forte. Une situation qui obligerait la SSS à trouver inéluctablement des solutions à ce problème.

A partir du degré inférieur

Du côté de swimsports.ch, d'autres outils ont été développés pour que la natation retrouve la place qui lui est due. «Il est important que les enseignants puissent bénéficier non seulement d'une formation de sauvetage aquatique adéquate, mais surtout d'une bonne formation didactique et méthodologique», confie Elisabeth Herzog. «Notre nouvelle brochure <l'école se jette à l'eau> ainsi que tous les documents à télécharger sont faits pour leur permettre de donner des leçons de qualité, sûres et variées. La brochure a été envoyée au début du mois de mai à 7000 écoles infantines et du cycle primaire et à 10 000 personnes ou organismes impliqués dans l'enseignement de la natation.»

Les deux représentantes de la SSS et de swimsports.ch partagent le même avis: «La première étape de l'apprentissage de la natation doit se faire idéalement entre 4 et 8 ans». Elle pose les jalons d'une activité future efficace et sûre. «l'école est donc le cadre idéal puisque tous les enfants transitent par cette institution», poursuit Prisca Wolfensberger. «Et il serait erroné de croire que les associations extra-scolaires puissent remplir seules cette fonction», conclut Elisabeth Herzog. Selon l'étude de swimsports, sur les 30% d'enfants n'ayant jamais suivi de cours à l'école, 15% des enfants ne savent pas nager!

Reste cette question en suspens: est-ce que l'ancrage légal de l'enseignement obligatoire de la natation à l'école réglera tous les problèmes? Notamment en termes d'infrastructures. «Il faudrait construire une vingtaine de piscines en Suisse», estime Elisabeth Herzog. Dans les rangs de la SSS, on se veut confiant. «Le succès de cette pétition est un appel aux communes. Certains investissements sont indispensables pour la santé et le développement des enfants.» //

► Plus d'infos:

www.sss.ch
www.swimsports.ch